Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260909-260909B_GOUV_01-DE

DEL n°260909B_GOUV_01

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du premier septembre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

Mme Porcher (visioconférence).
MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Lequerré, Louvrier (en visioconférence), Octor, Provost, Séchet.

Délégués absents non représentés :

MM. Bessière, Perrard.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Demande de subvention dans le cadre de la révision de la Charte 2029-2044

Vu *la délibération du comité syndical du Parc naturel régional de Brière en date du 14 mai 205 définissant le périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc naturel régional de Brière 2029-2044 ;*

Vu *la délibération de la Région Pays de la Loire en date du 19 juin 2025 prescrivant la révision de la charte du Parc naturel régional de Brière ;*

Vu *les avis de l'État au titre de l'extension significative du périmètre d'étude de la révision de la charte ;*

Monsieur le président rappelle que dans le cadre de la procédure de révision de la Charte, le syndicat Mixte du Parc naturel régional a engagé les étapes préalables de la révision de la Charte, parmi lesquelles figurent :

- La proposition d'un périmètre d'étude en concertation avec les parties prenantes ;
- L'évaluation de la mise en œuvre de la charte actuelle (2014-2029), avec l'appui d'un prestataire extérieur ;
- La définition d'un premier cap politique de la Charte 2029-2044 (séminaire des élus du 23 et 25 avril 2025).

Suite à ces premières étapes, l'État a rendu un avis au titre de l'extension significative du périmètre et a confirmé l'intérêt de la démarche, tout en précisant ses enjeux.

Le PNR de Brière poursuit donc la procédure de révision de la Charte, qui comprend notamment les étapes suivantes :

- Le pilotage des études complémentaires (étude de rapprochement SBVB-PNRB, définition des objectifs de qualité paysagère, diagnostic agraire) ;
- Le pilotage de l'évaluation environnementale stratégique ;
- La construction et la rédaction du projet de charte ;
- La soumission du projet de charte aux consultations réglementaires ;
- L'approbation par les collectivités et la valorisation de la charte 2029-2044.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260909-260909B_GOUV_01-DE

Afin de pouvoir poursuivre la procédure de révision de la Charte sur la période 2027-2029, **Monsieur le président propose** que le syndicat mixte du Parc sollicite auprès de la Région une subvention exceptionnelle, pour contribuer aux dépenses fléchées qui s'élèvent à un montant de 207 295,32 € TTC sur la période 2027-2029.

Le plan de financement pour l'intégralité de la révision de la Charte se décline comme suit :

Budget Prévisionnel Révision Charte PNR de Brière				
	Dépenses		Recettes	
	Dépenses prévisionnelles	Dépenses réalisées	Recettes Région	Autofinancement
2024 - Fonctionnement	23 690,00 €	28 705,74 €	11 332,00 €	12 358,00 €
2024 - Investissement	- €	- €		
2024 - Totaux	**23 690,00 €**	**28 705,74 €**	**11 332,00 €**	**12 358,00 €**
2025 - Fonctionnement	86 000,00 €	92 225,09 €	- €	86 000,00 €
2025 - Investissement	59 400,00 €	67 018,30 €	60 000,00 €	7 018,30 €
2025 - Totaux	**145 400,00 €**	**159 243,39 €**	**60 000,00 €**	**93 018,30 €**
2026 - Fonctionnement	77 377,44 €		47 780,00 €	145 090,58 €
2026 - Investissement	115 493,14 €			
2026 - Totaux	**192 870,58 €**		**47 780,00 €**	**145 090,58 €**
2024-2026 - Totaux*	**380 819,71 €**		**119 112,00 €**	**250 466,88 €**
2027 - Totaux	93 112,44 €			
2028 - Totaux	97 945,44 €			
2029 - Totaux	16 237,44 €			
2027-2029 - Totaux*	**207 295,32 €**			
2024-2029 - Totaux*	**588 115,03 €**		**119 112,00 €**	**250 466,88 €**

** : prise en compte du réalisé 2024-2025 et du prévisionnel pour 2026-2029*

Après en avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité , par vote à main levé, :

- **De valider la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire,**
- **D'autoriser le président à signer tous les documents qui entrent dans le champ d'application de cette délibération.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
14 sept. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.